



responsabilité administrative

Par **HP24**, le **09/04/2010** à **16:07**

Bonjour,

Je voudrais savoir si on pouvait obtenir réparation des préjudices (nuisances sonores répétitif pour urgences concernant inondations dans la commune) subi du fait de la proximité d'une caserne de pompier avec un logement privé?

Par **trennec**, le **26/04/2010** à **10:37**

La réponse à cette question dépend de la date de votre installation.

Si le centre de secours des pompiers a été créé alors que vous étiez déjà installé vous pouvez demander l'indemnisation des troubles de voisinage.

En revanche si l'installation est postérieure à l'existence du centre de secours, il pourra vous être opposé la connaissance de la potentialité de la gêne.